

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE A 12h/35

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;

DECIDE

- Un emploi permanent d'Adjoint Technique exerçant les fonctions d'entretien dans la commune à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 12 heures hebdomadaires, est créé à compter du 1^{er} juillet 2018.

- L'emploi relève du grade d'Adjoint Technique Echelle C1,

- Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.

- Aucun diplôme n'est exigé.

- Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire pourra recruter un agent non titulaire de droit public en application de l'article 3-3.5 de la loi du 26 janvier 1984.

- L'agent recruté en qualité de non titulaire aura pour fonctions : Entretien de la commune.

L'indice de rémunération de l'agent sera compris entre l'indice brut 347 et l'indice brut 407.

- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

SUPPRESSION DU POSTE ADJOINT TECHNIQUE A 10h/35^{ème}

Le Conseil Municipal demande au Comité Paritaire du Centre de Gestion l'autorisation de supprimer le poste d'Adjoint Technique à 10h/35^{ème}.

LOCATION PARCELLE

La société ESTP ayant demandé à occuper la parcelle cadastrée ZN 25 pour entreposer ses camions le temps d'un chantier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le loyer à 2 000 € pour la période du 19 mars au 31 mai 2018 et approuve les termes du contrat.

REFECTION DE L'EGLISE

Le Maire propose d'inaugurer les travaux de l'église le 11 novembre et demande aux conseillers d'y réfléchir.

ST HILAIRE-EN-FETE

Le Conseil Municipal évoque un retour positif de cette manifestation.